

Pithiviers, le 03 mai 2022

Madame la Préfète  
DDT du Loiret  
Service Eau-Environnement-Forêt  
181 rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS CEDEX

**N/REF** : MB/BD/30/2022

**Objet** : Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce – Gestion des eaux pluviales à Orléans Métropole (45)

Madame la Préfète,

En date du 1<sup>er</sup> avril 2022, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par Orléans Métropole pour la gestion des eaux pluviales le long du talweg du Ruisseau des Bois à Chécy.

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, je vous informe que je n'ai aucune remarque particulière à formuler et que ce projet ne présente pas d'incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE  
du SAGE Nappe de Beauce